

Numéro	CA/2025-06-05/17
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	19/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	19/07/2025
Date de transmission au Recteur	19/07/2025

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 5 juin 2025 portant résultat des élections des représentants des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) appelés à siéger à la commission du budget

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 45 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 56 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la commission du budget est notamment composée de « deux représentants des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé élus par et parmi les membres du conseil d'administration » ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentants des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé appelés à siéger à la commission du budget :

- Monsieur BACHIR CHERIF Mouloud ;
- Monsieur OLIVIE Pierre-Marie.

Délibération CA/2025-06-05/17	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés ayant pris part au vote	36
Nombre de voix pour Monsieur BACHIR CHERIF Mouloud	22
Nombre de voix pour Madame CHENIEUX Valérie	16
Nombre de voix pour Monsieur OLIVIE Pierre-Marie	21

Paris, le 6 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.